

DELIBERATION N° 80/125 : ACHAT D'ARBRES PAR LA COMMUNE A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Monsieur DAUX, Conseiller Municipal chargé de la Commission Environnement, donne lecture d'une circulaire préfectorale proposant aux communes l'acquisition de végétaux issus de la pépinière départementale de NANCY-VILLERS.

Monsieur DAUX rappelle qu'il avait été prévu l'achat de végétaux afin de procéder au remplacement de plantes déficientes et à la plantation de certains secteurs.

Monsieur DAUX propose à l'Assemblée l'achat de 72 sujets pour la somme de 1 840 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à passer commande aux pépinières départementales de NANCY-VILLERS de 72 arbres pour un montant de 1 840 F.